



Prime sur objectif non versée après démission

Par **nathalie**, le **10/05/2011** à **11:03**

Bonjour,
Je travaillais comme cadre dans une société de grande distribution.
Depuis 2004 chaque année au mois d'avril j'ai perçu une prime sur mes résultats de l'année précédente.
J'ai démissionné le 21 octobre 2010 à cette date mes objectifs ont été réalisés et je n'ai pas touché de prime au mois d'avril et mon ancien employeur me répond qu'il faut être présent au 31 décembre.
Je n'ai aucun document qui stipule cette information ni même le paiement de cette prime.
Que puis-je faire pour que mon ancien employeur me fasse cette prime au prorata?
Merci
Cordialement

Par **Cornil**, le **12/05/2011** à **18:00**

Bonsoir nathalie
Dans un premier temps une LRAR à l'employeur demandant sur quel document il s'appuie pour justifier cette obligation de présence au 31 décembre, sans réponse sous quinzaine, tu te verras obligée de saisir le conseil des prud'hommes (on peut toujours "bluffer")
Bon courage et bonne chance.